



La Parole du Rav Brand

La paracha Yitro s'achève avec la mitsva de construire un autel, et l'interdit de fabriquer des escaliers pour y monter. Cela pourrait découvrir la nudité, ce qui serait une profanation du nom de D.ieu : « Si tu M'élèves un autel de pierres, ne le construis pas en pierres taillées ; car en passant ton ciseau sur elles, tu les profanerais. Tu ne monteras point sur Mon autel à l'aide des escaliers, afin que ta nudité ne s'y découvre pas » (Chémot 20,22-26).

On y adjoint alors une rampe. Pourquoi les escaliers risquent-ils de faire découvrir la nudité ? Car le fait d'écarter les jambes correspond presque à l'action d'exposer sa nudité (Rachi). Qu'est-ce que cela signifie ? Les Cohanim portaient pourtant quatre vêtements : une robe (Ketonet), qui les couvrait depuis les épaules jusqu'aux chevilles ; sous cette robe, ils étaient revêtus de caleçons (Mikhnassaïm) en forme d'un Bermuda ; ils avaient aussi une ceinture, et un couvre-chef. Mais lorsqu'ils montaient vers l'autel, les Cohanim jouaient sous de lourds fardeaux. Les quartiers d'animaux qu'ils portaient étaient énormes : un quart de taureau pouvait peser jusqu'à 200 kilos ! En gravissant les escaliers, il leur aurait fallu écarter les jambes, et se tenir pendant quelques secondes sur un seul pied. Cela aurait pu les déstabiliser et les faire tomber. Les caleçons ne devaient pas être collants (Nida 13b) ; les Cohanim se seraient alors découverts, ce qui n'aurait pas été convenable. En revanche, en montant une rampe, ils faisaient de tout petits pas, et le déséquilibre était évité.

La Torah enchaîne ensuite dans la paracha de Michpatim avec la mitsva de juger le peuple : « Voici les lois que tu leur exposeras... » (Chémot 21,1). Cette juxtaposition vient nous enseigner qu'il faut installer la haute Cour de justice à côté de l'autel (Rachi). En fait, les deux mitsvot agissent pour la même cause, et leurs conditions d'application se ressemblent. Les sacrifices éliminent le mal, et pardonnent les péchés ; l'application de la justice fait de même. C'est D.ieu qui agrée le sacrifice, et c'est

encore D.ieu qui agrée la justice. Afin que le sacrifice soit accepté, le pécheur, ainsi que les Cohanim qui l'apportent doivent se rapprocher de D.ieu et se présenter devant Lui au Temple. Et c'est la même chose en ce qui concerne la justice : pour que D.ieu aide à découvrir la vérité, les plaignants, ainsi que les témoins et les juges doivent se rapprocher de Lui au Temple. La construction de l'autel exige le respect de plusieurs lois. Mais pourquoi l'interdit de ne pas utiliser un escalier est-il juxtaposé aux lois de la justice ?

En fait, pour faire partie des juges, il faut être un grand érudit. La Torah ne s'acquiert qu'en s'y investissant profondément et en renonçant à d'autres privilèges. « Voilà ceux qui détruisent le monde : un avorton qui n'a pas encore atteint les mois [qui sort du ventre de sa mère avant que sa grossesse soit terminée] ... il s'agit d'un élève qui n'a pas accédé au niveau de pouvoir répondre aux questions, et qui pourtant se permet de prendre des décisions » (Sota 22a). Une fois établi comme juge, il faut prendre le temps de bien réfléchir avant de juger : « Moché reçut la Torah au Sinaï et la transmit à Yehochoua ; Yehochoua l'a transmise aux Anciens, et les Anciens aux Prophètes ; les Prophètes l'ont transmise aux Hommes de la Grande Assemblée. Ces derniers prêchaient trois règles : "Soyez prudents dans le jugement"... » (Avot 1,1). Les sages disent aussi : « Celui qui se gonfle d'importance en rendant une décision est un sot, un méchant et un arrogant » (Avot 4,7). La suffisance et l'orgueil qui conduisent à bâcler les jugements dévoilent les graves carences du caractère. Celui qui court et cherche à atteindre les sommets de la gloire risque de trébucher. Sa « nudité », ses défauts seront mis à découvert.

L'interdit de monter vers l'autel avec des escaliers concerne alors également la personne qui souhaite résider parmi les juges... Comme elle l'était autrefois, cette leçon est actuelle aussi aujourd'hui.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Yitro rejoint les Béné Israël dans le désert. Il y est accueilli chaleureusement par Moché lui-même qui fut suivi par tout le peuple (Rachi).
- Yitro conseille à Moché de se faire aider dans sa sainte tâche de la gestion du peuple en nommant des chefs de 1000, 100, 50 et encore des chefs de 10.
- Yitro retourne dans son pays pour

convertir sa famille. De son côté, le

peuple d'Israël atteint la montagne du Sinaï le jour de Roch 'Hodech Sivan. (Il y a une discussion pour savoir si Yitro était présent lors du don de la Torah.)

➤ Hachem transmet à Moché les instructions avant Matan Torah en lui donnant quelques halakhot à respecter.

➤ Le matin, les Béné Israël, endormis, se font réveiller par le tonnerre et les éclairs et courent vers la montagne, afin de recevoir la

Torah.

➤ Hachem transmet les dix commandements par l'intermédiaire de Moché, dans une atmosphère hors du commun. La haine des nations se créa à l'égard des Béné Israël (Sinaï, Sin'a, haine).

➤ La Paracha se termine par l'interdiction de reproduire les chérubins dans les synagogues et par quelques Halakhot concernant la confection du mizbéa'h.

Réponses n°272 Bechala'h

Enigme 1: Nous disons dans la Amida : Réé na véonyénou vériba rivénou (Riba = confiture).

Rébus : Caf / Houx / Taie / Homme / Motte / B' / Élève / Y' / Ame

Enigme 2: L'ordre original tel que vu par Rivka était : 3, 5, 4, 2

Enigme 3: Il s'agit de la Chine, comme le rapporte la Sidra de Béchala'h (16-1) : « Vayavoou kol adate Béné Israël el midbar sine » (la Chine se dit « sine » en hébreu).



Enigmes



Enigme 1:

Quelle fête existe-t-elle pour les hommes et pour les arbres ?

Enigme 2: $A B C + A B C + A B C = C C C$
Combien valent A, B et C ?

Enigme 3: Nous venons du règne minéral et nous instaurons la paix, qui sommes-nous ?

Pour aller plus loin...

1) Selon certaines opinions de nos Sages, qu'a « entendu » (compris) Yitro (vayichma Yitro : 18-2) ?

2) Il est écrit (18-7) : « Moché sortit à la rencontre de son beau-père, il se prosterna, il l'embrassa..., ils vinrent vers la tente ». Dans quelle tente rentrèrent-ils précisément ?

3) Il est écrit (18-13) : « Ce fut à partir du lendemain (de Kippour), que Moché s'assit pour juger le peuple » ...

Y avait-il vraiment matière à juger le peuple dans le désert ? En effet, quels litiges ou disputes y aurait-il pu avoir entre les Béné Israël (ces derniers ne manquant de rien : ils avaient la manne, le puits de Miryam, les colonnes de nuées miraculeuses) ?

4) Pour quelle raison Yitro utilisa-t-il l'expression « té'héze » (18-21 : Véata té'héze mikol haam aneché 'hayil) lorsqu'il conseilla à Moché de nommer des juges, plutôt que l'expression « tiré » ou « tiv'har » (tu choisiras) qui semble en effet plus adéquate ?

5) Pour quelle raison la Torah a-t-elle été donnée durant le mois de Sivan ?

6) Que nous enseigne le Targoum Yonatan ben Ouziel à propos de l'interdit de « lo tinaf » (20-13) ?

Yaacov Guetta

**Pour recevoir
Shalshelet News
chaque semaine
par mail :**

Shalshelet.news@gmail.com

Doit-on réciter la kédoucha avec l'officiant ?

Le Tour/Choul'han Aroukh (125,1) rapportent au nom du Roch que le Tsibour ne doit pas réciter la Kédoucha, mais plutôt l'écouter attentivement de l'officiant ainsi que les sages l'ont institué [Voir Michna Beroura 125,1 au nom du Ma'hatsit Hachékél]

Cet avis est également partagé par de nombreux A'haronim [Chla; Maharal; Keneset Hagedola; Ateret Tsvi; Gra; 'Hayé Adam; 'Hatam Sofer ...] et ainsi est la coutume dans certaines communautés. [Alé Hadass Perek 2,43 qui rapporte qu'ainsi était la coutume en Tunisie, Lybie, Amsterdam et qu'ainsi était la coutume ancienne ainsi que l'écrivent Rav Saadia Gaon, le Rambam ...]

Bien que le Michna Beroura rapporte que cet avis est a priori le plus correct halakhiquement, malgré tout, la coutume s'est modifiée dans la plupart des communautés (Ashkénazes et Séfarades) en suivant le Arizal, qui préconise de lire le texte de Nakdichakh avec l'officiant. [Aroukh Hachoul'han 125,2; Maguen Avot page 102; Ateret Avot 1 perek 3,88; Yebia Omer 7,14; Voir le Sefer « Ene Yis'hak » Tome 3 ot 30 qui explique qu'en ce qui concerne la Téfila, on donne préséance aux décisions du Arizal même à l'encontre du Choul'han Aroukh]

Il est à noter qu'en réalité, selon le Arizal, le Tsibour doit certes réciter la Kédoucha, mais cela à voix basse et non à voix haute (excepté les 2 premiers mots de la Kédoucha «Nakdichakh Vénaaritsakh») [Ben Ich 'Haï Terouma ot 4; Caf Ha'hayim 125,2]. Et ainsi est la coutume des juifs de Djerba [Berit Kehouna Maarékhet 50 ot 26].

Il convient de rappeler que le fidèle qui n'a pas terminé sa amida, ne pourra pas répondre à la Kédoucha. Il devra alors s'arrêter et écouter la Kédoucha en pensant à s'acquitter de l'officiant [Choul'han Aroukh 104,7]. Dans le cas où l'on suppose que l'officiant ne connaît pas cette Halakha (de penser à acquitter ceux qui n'ont pas fini leur amida) ou que sa voix a été camouflée par d'autres..., on ne s'interrompra pas afin de ne pas provoquer de coupure dans la amida sans raison. [Caf Ha'hayime 104,36 ; Halakha Beroura 104,13 note 15 ; Yalkout Yossef 1 page 174]

David Cohen

Jeu de mots

Les hommes non manuels ne sont pas très commodes pour monter une armoire...

Devinettes

- 1) Ytiro s'appelaient à l'origine Yéter. A quelle occasion lui a-t-on rajouté une lettre ? (Rachi, 18-1)
- 2) Qui avait dénoncé Moché lorsqu'il a éliminé l'Egyptien ? (Rachi, 18-4)
- 3) D'où voit-on dans la paracha que Ytiro avait servi toutes les idoles ? (Rachi, 18-11)
- 4) Pourquoi est-ce bien d'être attablé à la table des Talmidé 'Hakhamim ? (Rachi, 18-12)
- 5) Qui est considéré comme s'il était associé avec Hachem dans la création du monde ? (Rachi, 18-13)

Réponses aux questions

- 1) a. Il « entendit » (comprit) que Pharaon ne réussirait pas à causer du dommage à Moché, lorsque ce dernier s'enfuit d'Egypte (échappant miraculeusement à ses bourreaux, voulant lui couper la tête pour avoir tué un Egyptien maltraitant un hébreu). (Rachbam)
- b. Il « entendit » (comprit) que c'est lors de l'épisode du buisson ardent que Hachem retira à Moché la Kéhouna (et que par conséquent, ce dernier n'étant alors plus Cohen, pourrait réépouser Tsipora qu'il divorça). ('Hida, Na'hal Kédoumim)
- 2) Il s'agit de la tente faisant office de Beit Hamidrach. (Mékhilta)
- 3) Ce sont les membres du Erev rav qu'il fallait juger, car ces derniers réclamaient le butin que les Béné Israël sortirent d'Egypte (ainsi que celui de "Kériyat Yam Souf"). Leur revendication créa des disputes entre eux et avec le Klal Israël. (Otsar Hamidrachim p.213, au nom du Midrach Léka'h Tov, Binyane Ariel).
- 4) Ytiro utilisa l'expression « té'héze » (apparentée au terme « 'hozé » - "visionnaire") afin de signifier à Moché que ce dernier serait capable de déceler (en tant que visionnaire) grâce à sa « 'hokhmate hapartsouf » (sagesse permettant de connaître la personnalité de quelqu'un en observant les traits de son visage ; son front par exemple) les Midot nécessaires aux hommes qu'il nommerait comme juges. (Rabbénou Bé'hayé).
- 5) Le Mazal de ce mois est les gémeaux. Hachem déclara aux goyim descendants de Essav : « votre ancêtre Essav n'est-il pas le frère jumeau de Yaacov ?! Si vous souhaitez vous convertir (et décider donc d'adopter la morale et les vertus que prône la Torah) et ainsi ressembler moralement à Yaacov (votre frère jumeau), je vous accepterai au sein du Klal Israël en ce mois des gémeaux (jumeaux). (Psikéta de Rav Kahana, 12-20)
- 6) Il nous enseigne que tout celui qui entretient un lien quelconque avec un individu ayant commis l'adultère, est considéré par Hachem comme ayant lui aussi transgressé l'interdit de « lo tinaf » ! ("Dorech Tsion" du Rav Ben Tsion Moutsafi au nom du Targoum Yonatan ben Ouziel)

De la Torah aux Prophètes

Si la Paracha de cette semaine porte le nom d'Ytiro, elle porte indéniablement sur la révélation du Créateur à ses créatures ainsi que le don de Sa Torah qui s'ensuivit. Les écrits de nos Sages fourmillent de Midrachim qui se chargent de relater en détail cet évènement. On y apprend par exemple que le monde entier (y compris les animaux ou les cours d'eau) s'arrêta pour assister à la venue du Maître du monde. Il est également de

notoriété publique qu'Hachem prononça seulement deux des dix « commandements », le peuple ne pouvant en supporter plus. Moché se chargera des huit derniers.

On retrouve cette tension dans la Haftara de cette semaine lorsque le prophète Yéchaya eut le mérite d'assister aux cantiques des entités célestes. On y retrouve d'ailleurs un passage de la Kédoucha que nous récitons plusieurs fois au quotidien (קדוש קדוש קדוש).



La voie de Chemouel 2

Chapitre 20 : Une vieille messagère

« Et ton frère vivra avec toi » (Vayikra 25,36).

Si a priori ce verset traite de l'interdiction de Ribit (prêt avec intérêt), Rabbi Akiva en tire un autre enseignement bien plus sensible : nous devons toujours faire passer notre sécurité avant celle de notre prochain. Pour bien comprendre ce principe, il nous apparaît nécessaire de l'illustrer par un exemple : Moché et Aharon se sont perdus dans le désert. La fatigue commence à se faire ressentir et il ne reste plus qu'une seule gourde d'eau, celle de Aharon. Rabbi Akiva nous enseigne que dans ce cas de figure, aussi cruel que cela puisse paraître, Aharon ne devra en aucun cas partager sa provision d'eau. En effet, ce dernier ne peut plus «vivre avec son prochain», sa générosité entraînera irrémédiablement leur trépas. Par conséquent, il devra privilégier son propre sort afin de rester en

vie.

Nul doute que certains lecteurs seront quelque peu choqués en lisant ces lignes. Il sera donc bon de rappeler que la Torah n'est pas un livre dicté par une prétendue éthique ou logique (voir Parachat Houkat sur la vache rousse). Au contraire, elle nous demande régulièrement d'aller à l'encontre de nos émotions, aussi fortes soient-elles, afin de nous libérer du carcan des pulsions de notre corps. C'est cela la véritable liberté contrairement à ce que croit le monde occidental, obnubilé par le pouvoir conféré par l'argent qui asservit les masses plus qu'autre chose.

Revenons maintenant au présent chapitre : l'armée de David vient d'encercler la ville d'Avel. Celle-ci abrite un criminel de la pire espèce du nom de Chéva, ayant incité ses frères à se rebeller contre leur souverain légitime. Apparaît alors la petite-fille de Yaacov, Sérah, qui s'était

déjà montrée déterminante par le passé. Nos Sages rapportent ainsi qu'elle confirma aux Israélites que Moché était bien leur sauveur, ayant employé l'expression "Pakod ifkod" (son père lui avait révélé que ce serait le signe du libérateur). Sérah dévoila également à Moché l'emplacement du cercueil de Yossef (Sota 13a). Et elle s'apprête maintenant à parlementer avec ses concitoyens afin qu'ils livrent Chéva à Yoav, général de David. Seulement, leur situation diffère du cas vu précédemment dans la mesure où il ne s'agit plus de non-assistance mais bien d'un meurtre (ce point fait l'objet d'une discussion dans le Talmud de Jérusalem). Ce à quoi Sérah rétorqua que Chéva était passible de mort comme tout Mored Bémalkhout. Les habitants d'Avel finirent donc par lui couper la tête. Ils ne le livreront pas vivant de peur que Chéva prétende qu'ils avaient participé à sa révolte.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Yéhouda Ben Moyal

Né en 1838 à Tarodna (Maroc), Rabbi Yéhouda Ben Moyal compte parmi les grands sages de Mogador, sur la côte marocaine. Dès sa jeunesse, il prit sur lui le joug de la Torah et de la crainte du ciel avec une extrême assiduité, dans la yéchiva de son oncle, Rabbi Ya'akov Ben Sabbat, élève du gaon Rabbi 'Haïm Pinto (le premier), qui avait été le Av Beth Din de Mogador. Tout en se consacrant corps et âme à l'étude de la Torah, il se tenait à l'écart de toutes les vanités de ce monde. Encore jeune homme, il avait terminé le Talmud et fut sollicité par tous les grands de la ville, qui le trouvèrent rempli de Torah malgré son jeune âge. Il n'est pas surprenant que dès sa jeunesse, il fut nommé dayan et décisionnaire, au Tribunal Rabbinique de la communauté juive de Safi. De là, il fut appelé à

occuper le poste de Roch Av Beth Din de Mogador. Rabbi Yéhouda prolongeait en fait naturellement la dynastie familiale comme dayan, suivant une tradition de plus de vingt dayanim dans la famille Ben Moyal, jusqu'à la génération de Rabbi Yéhouda. **Tu iras jusque-là** : Plus d'une fois, des membres de sa communauté s'adressèrent à lui pour le supplier de prier et de supplier le Créateur du monde qu'il les délivre rapidement, et sa prière n'était jamais vaine. Par la force de sa prière, qui était agréable à Hachem, beaucoup de gens furent sauvés de façon miraculeuse, car « le tsadik décrète et le Saint béni soit-Il accomplit. »

On raconte ainsi qu'un jour, des habitants du quartier juif de Mogador vinrent le trouver pour lui raconter que tous les ans, au moment de la grande marée, l'eau montait jusqu'à inonder plusieurs maisons du quartier, en conséquence de quoi certaines familles pauvres restaient sans un toit sur la tête. Rabbi Yéhouda se leva immédiatement, prit en main son bâton et se rendit au bord de la mer.

Là, il traça un trait dans le sable et ordonna de sa voix douce : « Tu iras jusque-là. » C'est ce qui arriva, et les habitants du quartier juif purent respirer. Rabbi Yéhouda écrivit ses décisions halakhiques, mettant en lumière toute sa sagesse et sa perspicacité. Mais nous ne pouvons profiter aujourd'hui que d'un recueil d'écrits qui a été découvert dernièrement, et dont on a fait un livre, « Chévet Yéhouda ». On y voit des décisions halakhiques et des commentaires sur la Torah, ainsi que des articles sur les parachiyot de la Torah, avec l'aide des descendants du Rav.

En 1910, Rabbi Yéhouda se rendit à Jérusalem. Un jour de Chabbat, il fut invité pour séouda chelicht avec des membres de la communauté, et tout à coup il demanda à ceux qui étaient présents : « Lisez le Chema, car le moment est venu ». Pendant la lecture, avec une sérénité extraordinaire comme à son habitude, son âme rejoignit son Créateur. Il est enterré au mont des Oliviers, à proximité du mont du Temple.

David Lasry

La Question

Au moment du don de la Torah un verset écrit : Moché fit sortir le peuple à la rencontre de D-ieu et il se tint sous la montagne. Rachi nous rapporte l'enseignement de la Guémara Chabbat et explique que l'expression "sous la montagne" nous indique qu'Hachem déracina la montagne et la leur plaça au-dessus de la tête telle une coupole en leur disant : soit vous acceptez la Torah soit ici sera votre sépulture... La Guémara déduit de ce verset qu'à cette occasion, Israël accepta la Torah par crainte et de force. Cependant, Rava précise que le peuple finit par accepter la Torah de pleine volonté et par amour pour Hachem à l'époque d'Ahachvéroch grâce à l'amour du miracle des événements de Pourim. Toutefois, si l'amour d'Hachem peut être provoqué par l'amour des miracles (qui nous font prendre conscience de l'amour qu'Hachem a à notre égard), comment se fait-il que les miracles de l'ouverture de la mer Rouge, de la manne, des nuées de gloires, et tant d'autres, vécus lors de la sortie d'Égypte ne furent pas en mesure de déclencher le même amour que ceux de l'époque de Pourim ?

Le Rav Derhy dans son livre Orot haparacha répond que durant les différentes péripéties de la sortie d'Égypte, Israël suivait aveuglément Hachem par l'intermédiaire de Moché le guide désigné. A ce titre, il considérait qu'il était du "devoir" d'Hachem de pourvoir à leur survie et à leur subsistance dans les conditions difficiles dans lesquelles Il les avait plongés, quitte à ce qu'Il doive pour cela ouvrir la mer. Pour cette raison, les enfants d'Israël n'étaient plus capables d'apprécier les miracles d'Hachem comme des cadeaux et des marques d'amour, et en vinrent même à renier Ses bontés lorsqu'une chose leur manquait. A l'inverse, le miracle du temps d'Ahachvéroch est intervenu dans un moment où les juifs ne suivaient pas les ordres d'Hachem. De ce fait, ils surent apprécier pleinement le miracle qui leur était fait et dont ils avaient pleinement conscience qu'il était loin de leur être dû, (mais découlant uniquement de l'amour d'Hachem pour eux). Cela eut pour effet, de déclencher en eux un amour infini pour Hachem et pour Sa Torah.

R. K.

L'année du repos

Yossef : Mais dans tout ça, c'est quoi la chémita ?

Chlomo : Très bonne question ! Penchons-nous sur ce phénomène d'actualité. Quelles sont tes interrogations précisément ? Je ne me souviens pas de tout, au pire on ira voir le Rav.

Yossef : Par exemple, ça a débuté quand ? A quel moment le calcul des 7 ans a commencé ?

Chlomo : En 2504. Ils sont sortis d'Égypte en 2448, puis ils ont passé 40 ans dans le désert 2488. Ensuite, on y ajoute les 14 ans (2 fois 7 ans) de guerre et partage du pays par Yéhochoua. A Roch Hachana de l'année suivante, ils ont commencé à compter.

Yossef : En 2510, ils ont donc fait la 1ère chémita ?

Chlomo : Exactement.

Yossef : Et le Yovel ?

Chlomo : 50 ans après, donc en 2553, ils ont compté le 1er Yovel.

Yossef : Pourquoi ne compte-t-on plus le Yovel aujourd'hui ?

Chlomo : Car on ne compte le Yovel que lorsque

toutes les tribus sont installées en Israël. C'est pourquoi, dès lors que les 10 tribus ont été exilées (en 3188), le compte du Yovel fut interrompu.

Par ailleurs, il faut savoir que l'année du Yovel ne fait pas partie du compte.

Yossef : Que veux-tu dire ?

Chlomo : Il y a une discussion dans la Guémara si l'année du Yovel qui est la 50ème du compte, est l'année 0 ou l'année 1. En d'autres termes, est-ce qu'elle démarre le nouveau cycle de Chémita ou non. Yossef : Ah, et la conclusion c'est que le Yovel, c'est l'année 0...

Chlomo : Ça change plein de choses.

Yossef : Quoi par exemple ?

Chlomo : Bah ça change que chaque année, y a une année qui n'est pas dans le compte. Par exemple, sur 800 ans, il y aura 16 ans de différence, puisqu'on enlève un an chaque 50 ans. Du coup, la Chémita arrive moins vite et le Yovel aussi. (Rambam dans le perek 10 des hilkhos Chémita)

Moché Uzan

Pélé Yoets

Honorer ses parents c'est ... Honorer D. Lui-même

La Mitsva d'honorer ses parents fait partie des dix commandements. Nos Sages disent (Kidouchin 30b) qu'Hachem a mis Son honneur au même pied d'égalité que celui dû aux parents.

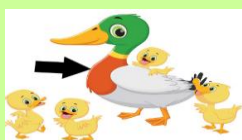
Cette mitsva demande un tel investissement pour être réalisée convenablement, que les maîtres du Talmud se sont exprimés en ces termes : " Heureux celui qui ne les a pas connus" (Ibid 31b). Néanmoins, chaque individu a le devoir de faire son maximum pour respecter ses parents comme il se doit. Il est vrai qu'en cas d'infractions, les parents peuvent pardonner à leurs enfants et cela est même recommandé. Cependant, il reste dans le ciel la marque d'un manquement à la recommandation divine. Nous pouvons remarquer ce phénomène à travers le châtiment infligé à Yaakov suite à la vente de Yossef, en contrepartie des vingt-deux ans où il ne résidait pas auprès de ses parents (Meguilá 17a). De la même façon, nous voyons que Yossef a vu sa vie retranchée de dix ans pour avoir entendu à dix reprises ses frères dire "ton serviteur notre père" et ne pas avoir repris ses frères (Pirké Dérabbi Eliezer chap.39, Cf. Sota 13b).

Il est parfois regrettable de constater que des jeunes

pensent être plus intelligents et raffinés que leurs parents, alors qu'au contraire, seul l'âge permet d'acquérir une certaine sagesse (Cf. Iyov 12,12). Cette mitsva octroie énormément de bien à celui qui la réalise (Cf. Péa 1,1). Nous voyons des personnes qui dépensent des sommes énormes tout simplement pour faire la mitsva d'ouvrir l'Arche Sainte ou d'être Sandak, alors qu'il n'y a ni commandements de la Torah, ni d'ordre rabbinique. La personne qui respectera ses parents se voit accomplir un commandement positif de la Torah. De la même manière, un enfant doit espérer que son père et sa mère viennent faire appel à lui pour pouvoir accomplir cette mitsva. Une grande partie de l'honneur dû aux parents se fait après la mort de ces derniers. Il ne faut pas se souvenir de leur disparition, uniquement le jour de commémoration de la date anniversaire du décès, mais il faut se renforcer en disant le kaddich et la prière convenablement. En effet, il est évident qu'une personne voulant être ministre officiant devra, dans un premier temps, aller chez une personne compétente pour vérifier si elle est capable de pouvoir assurer ce rôle. Si ce n'est pas le cas, il est préférable de payer les services d'un érudit en Torah pour le réaliser. (Pélé yoets Kiboud av vahem)

Yonathan Haïk

Rébus



*Anniversaire
Dessert
PCP*

La Force d'une parabole

Nous disons le soir de Pessah, lors du seder, le fameux texte de Dayénou où nous remercions Hachem pour toutes les bontés dont Il nous a gratifiés. Dans une des strophes, nous affirmons : S'Il nous avait amenés au pied du Mont Sinaï et qu'Il ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi.

Que signifie ce couplet ? Comment comprendre l'intérêt de cette étape au Sinaï sans l'associer à la réception de la Torah ?

Le Ben Ich Haï nous l'explique par une parabole.

Un homme avait un jardin magnifique auquel il tenait vraiment. Il était composé à la fois d'un verger, d'un potager et de différentes céréales. Comme tous les jardins de la région, son irrigation était assurée par un réseau de canaux qui apportait l'eau du fleuve dans

chacune de ses parcelles. Sentant sa fin approcher, il rassembla ses enfants et leur confia la responsabilité de s'occuper de son cher terrain. Pour terminer, il rajouta qu'il avait caché un trésor dans le sol au niveau des canaux d'irrigation mais il n'eut pas le temps de préciser où il se trouvait précisément. Après avoir fait leur deuil, les héritiers s'attelèrent à la tâche pour trouver le fameux trésor. Ils déblayèrent tous les canaux du jardin avec motivation mais ne trouvèrent rien qui ressemblait à un trésor. Une année passa et ils firent le constat que le rendement de leur champ était bien plus élevé que toutes les parcelles équivalentes de la région. Après réflexion, ils comprirent qu'en creusant, ils avaient involontairement dégagé tout ce qui aurait pu obstruer l'arrivée de l'eau et le terrain avait donc bénéficié d'une irrigation optimale. A l'inverse, tous les terrains où les employés avaient été un peu

nonchalants sur le nettoyage du réseau d'irrigation avaient souffert d'un manquement d'eau et n'avaient pas été très productifs. Les enfants comprirent ainsi que leur père ne leur avait pas menti, un trésor se trouvait bien caché, et par leur travail il l'avait mis à jour.

Ainsi, Hachem aurait pu nous donner la Torah sous forme d'un simple livre de lois qui aurait suffi à gérer notre quotidien avec sagesse et justice. Mais Il nous a offert en réalité une Torah qui s'étudie, qui s'analyse et dont l'étude procure de la satisfaction et du plaisir. En creusant dans les textes, un homme se connecte à une sagesse divine qui l'éduque et l'améliore aussi bien intellectuellement qu'humainement.

C'est ce que nous reconnaissons en affirmant qu'un rassemblement au Sinaï pour recevoir un livre de lois aurait suffi à Te remercier mais nous avons reçu en fait un trésor bien plus grand à travers cette Torah si enrichissante.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David est un très bon élément dans sa Yechiva et apprécie extrêmement son Roch Yechiva. Vers la fin de l'année, il veut faire plaisir à son Rav et lui offrir quelque chose d'original. Il a la merveilleuse idée de prendre les enregistrements des plus beaux discours de son maître depuis des années et d'en faire des disques qu'il distribuera gratuitement au plus grand nombre afin de les propager la Torah. Il s'occupe de ramasser une belle somme d'argent auprès de donateurs afin de subventionner son projet. Une fois l'argent ramassé, il se met au travail et le dernier jour de l'année, il est fier d'offrir avec tous ses camarades plus de 5000 CD remplis de beaux enseignements. Évidemment, Rav Chalom est très touché par son initiative mais demande tout de même à en écouter un avant la distribution. On apporte immédiatement un lecteur CD et le Rav le met en marche sur une piste au hasard. Effectivement, il s'agit d'un très beau discours que Rav Chalom avait fait mais au bout de dix minutes d'écoute, on entend beaucoup de bruit près du Rav. On ne tarde pas à reconnaître la voix d'un étudiant qui semble discuter avec son voisin sans tenir compte du respect dû à son maître. Les discussions ne dérangent pas vraiment l'écoute de ce si beau cours mais au bout d'un moment le Rav semble lui-même troublé et demande le silence à l'élève. Mais au bout de quelques minutes, rebelote celui-ci se remet à bavarder. Ni tenant plus, Rav Chalom demande au perturbateur de se taire en énonçant très clairement son nom et son prénom. Tout le monde se regarde en pensant que cet élève est aujourd'hui considéré comme un des meilleurs éléments de la Yechiva et qu'il a un jour gêné le cours. Ils se demandent donc s'ils ont le droit de diffuser ces audios tout en sachant qu'ils risquent de lui faire honte.

Il est inutile de préciser que le Rav avait le droit de sermonner le perturbateur comme écrit le Rambam dans le cas où les élèves sont dérangés et n'apprennent pas sérieusement. Cependant, puisqu'en distribuant les CD cela risque d'engendrer une honte et une mauvaise renommée à ce fameux élève, il faudra les mettre à la Gueniza et les enregistrer de nouveau sans les passages où le Rav nomme explicitement le troubleur. Rav Zilberstein rapporte la réponse du Rav Eliyachiv à des personnes qui voulaient imprimer d'anciens livres contenant des paroles dures contre certains Rabanim qui autorisaient des choses sur un sujet qui avait créé la discorde à l'époque. Rav Eliyachiv leur écrit que bien que ces paroles fussent dites par de grands Rabanim à l'époque, cependant des paroles dites dans un moment où le feu de la discorde règne ne doivent pas être écrites dans un livre puisque cela n'apportera aucunement de l'honneur à la Torah. D'autant plus que les protagonistes se trouvent aujourd'hui dans un monde de paix et que leur ardeur s'est sûrement éteinte, ils ne veulent sûrement pas que leurs dires de l'époque soient édités. Rav Zilberstein écrit qu'il en sera de même pour notre histoire où les paroles du Rav ne sont plus d'actualité et qu'il faudra donc les mettre à la Gueniza. En conclusion, le Rav demande qu'on mette à la Gueniza tous les CD pour ne pas faire honte à cet élève à moins que celui-ci accepte une compensation financière pour autoriser leur distribution.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Yitro le beau-père de Moché prit Tzipora la femme de Moché, après qu'elle eut été renvoyée » (18,2)

Rachi écrit que lorsque Moché était parti de Midian pour retourner en Égypte, il avait pris sa femme et ses fils, et sur la route il rencontra Aharon : «...Aaron lui dit : "Pour les premiers (qui sont déjà en Égypte), nous avons de la peine et toi tu viens en rajouter à eux !" Moché dit à Tzipora : Va dans la maison de ton père" Elle prit ses deux fils et s'en alla. »

En analysant les mots employés par Rachi, il ressort que Moché a dit seulement à Tzipora de retourner chez son père, sous-entendu que Moché pensait malgré tout emmener ses enfants en Égypte, comme l'explique le Sifté 'Hakhamim, car la tribu de Lévi n'était pas asservie en Égypte, et ensuite, Tzipora prit d'elle-même ses enfants et s'en alla.

On pourrait se demander :

Apparemment, Aharon avait conseillé que les enfants également ne retournent pas en Égypte, pourquoi Moché a-t-il accepté le conseil d'Aharon uniquement pour Tzipora et non pour ses enfants ? Quelle est la différence de vision entre Moché et Aharon au sujet de ses enfants s'ils devaient retourner en Égypte ou pas ?

Si Moché ne craignait pas que ses enfants retournent en Égypte car la tribu de Lévi n'était pas asservie, pourquoi Aharon, lui, le craignait-il ? Et pourquoi Moché craignait-il plus pour Tzipora que pour ses enfants ?

La vision d'Aharon :

Bien que la tribu de Lévi ne fût pas asservie en Égypte, ce n'est pas un bon endroit pour la femme de Moché et ses enfants car :

Premièrement, il y règne une ambiance de souffrance des bnei Israël, comme par exemple le prouvent nos 'Hakhamim en disant qu'ils égorgeaient 150 bébés le matin et 150 le soir...

Deuxièmement, comme le dit le Maskil LéDavid, certes la tribu de Lévi n'était pas asservie mais il leur était interdit de sortir d'Égypte donc emmener sa famille en Égypte c'était comme les emmener en prison. Troisièmement, Moché va aller contre le Roi d'Égypte qui est un assassin cruel et sans pitié. On pourrait facilement imaginer qu'il pourrait vouloir faire du mal à Moché en attaquant sa femme et ses enfants donc les emmener en Égypte c'est les exposer à un grand danger.

La vision de Moché :

Tout ceci est juste pour Tzipora, mais pour ses enfants il y a un autre paramètre à prendre en compte : le 'Hinoukh (l'éducation) ! En effet, ne pas les emmener en Égypte c'est leur faire perdre la vision des dix plaies, la sortie d'Égypte, l'ouverture de la Mer Rouge, la guerre contre Amalek, Matan Torah (selon l'avis où Yitro est venu après Matan Torah) dans la mesure où tous ces événements sont essentiels pour leur construction spirituelle. Mais cela ne s'est pas fait. Le Midrach (Bamidbar

21,14) dit : « Moché dit : C'est le bon moment de réclamer que mes enfants héritent de ma place de dirigeant des bnei Israël... Hachem lui dit... : Tes enfants étaient assis pour eux et n'ont pas étudié la Torah alors que Yéchoua, il t'a beaucoup servi, t'a beaucoup honoré, il était toujours le premier le matin et le dernier le soir dans l'endroit où on étudie la Torah, lui arrangeait les bancs pour installer les anciens et dressait les tapis pour installer les jeunes élèves. Puisqu'il t'a servi de toutes ses forces, à lui revient la place de dirigeant... »

Certainement, ces expériences spirituelles intenses qui ont fait défaut aux enfants de Moché ont contribué à ce résultat et à ce refus d'Hachem. Ainsi, la Torah nous apprend une grande leçon de 'Hinoukh : il est vrai qu'on aime donner tout le confort à nos enfants mais il ne faut pas que cela rentre en contradiction avec leur construction spirituelle car du fait que les enfants soient en construction, ce qu'ils voient, ce qu'ils font... non seulement feront partie d'eux-mêmes pour toute la vie mais seront eux-mêmes. C'est comme confectionner un gâteau, tous les ingrédients qu'on y met, non seulement ils seront présents dans le gâteau mais leur somme est le gâteau lui-même. Ainsi, au niveau spirituel, les enfants seront la somme de tous les "ingrédients" qu'on a mis en eux.

Par conséquent, il est d'une importance capitale que les enfants, depuis leur plus jeune âge, étudient beaucoup la Torah même si parfois il faut se faire violence en se privant de certaines choses matérielles de ce monde, à l'image de Moché Rabbenou qui était prêt à se faire violence et à faire passer ses enfants de la maison douce et confortable de Yitro à l'Égypte, un monde dénué de confort pour les bnei Israël, dans le but de leur faire vivre des expériences spirituelles intenses pour leur 'Hinoukh.

Ainsi, ces jeunes enfants, étudiant la Torah avec joie dès leur plus jeune âge, se construisent et se confectionnent dans et par la Torah et deviendront eux-mêmes un morceau de Torah, un sefer Torah vivant.

Voici ce que dit Chlomo Hamélékh dans Michlé (29,17) avec des explications de commentateurs : **« Fais "souffrir" ton fils** (depuis son plus jeune âge en le faisant travailler, en lui faisant des remontrances, en lui réclamant des efforts, en le privant de choses certes attirantes mais mauvaises pour son âme...) **et tu auras de la sérénité et il te donnera** (il te procurera une grande satisfaction et une grande joie en le voyant car grâce à cette "souffrance" que tu lui as infligée dans sa jeunesse, il a pu grandir dans la Torah et les Mitsvot avec de bonnes midot dignes d'éloges) **des délices pour ton âme** (plus tard, en écoutant de sa bouche des paroles de Torah très profondes). »

Mordekhaï Zerbib